

Conclusions du Conseil sur la Libye

**Session du Conseil des affaires étrangères
Bruxelles, le 9 février 2015**

1. L'UE se félicite de la poursuite du processus de dialogue politique libyen qui a été engagé à Genève sous l'égide des Nations unies. L'UE juge encourageants les deux séries de pourparlers qui ont eu lieu au niveau politique, ainsi que le lancement de débats entre des représentants des municipalités et des conseils locaux. L'UE salue les efforts déployés par le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies (RSSGNU), M. Bernardino León, pour réunir les parties autour d'une table. L'UE est convaincue qu'il importe que ce processus soit aussi ouvert que possible, de sorte que tous les Libyens se retrouvent dans les décisions prises dans ce cadre. Elle rend hommage aux personnes qui ont participé aux discussions de Genève et invite celles qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre ces discussions, qui revêtent une importance décisive pour la paix, la stabilité et la sécurité en Libye.
2. L'UE réaffirme qu'elle soutient pleinement les efforts accomplis par le RSSGNU pour parvenir à un règlement négocié, ainsi que l'action de la mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL), et elle attend avec intérêt le lancement des autres mesures envisagées. L'UE souhaite contribuer aux mesures visant à instaurer un climat de confiance arrêtées lors des pourparlers de Genève et examine actuellement, avec la MANUL, les moyens d'apporter son soutien aux Nations unies dans les différents axes de dialogue envisagés pour le processus.
3. L'UE est convaincue que ce conflit ne saurait être réglé par les armes; seule une solution politique peut permettre d'aller durablement de l'avant et contribuer à la paix et à la stabilité en Libye. Il est essentiel, à ce stade, de conclure un cessez-le-feu inconditionnel qui soit respecté et défendu par toutes les parties.
4. L'UE fait part de la vive inquiétude que lui inspire la poursuite des violences et déplore les pertes de vies humaines dues à la persistance des divisions politiques et du conflit sur le terrain. Elle condamne l'attaque qui a visé un navire grec le 4 janvier, coûtant la vie à des citoyens de l'UE.
5. L'UE estime qu'il est nécessaire de préserver et de protéger l'indépendance et le bon fonctionnement de la Banque centrale de Libye, de la Compagnie pétrolière nationale libyenne (Libyan National Oil Corporation) et d'autres institutions financières de premier plan. L'UE condamne les actions ciblant les richesses nationales, les institutions financières et les ressources naturelles de la Libye, qui risquent de priver les Libyens des avantages du développement durable de leur économie.
6. L'UE répète qu'elle est prête à instaurer, dès que cela sera jugé nécessaire et en parfaite coordination avec le RSSGNU, des mesures restrictives à l'encontre de ceux qui sabotent le processus de dialogue, conformément à la résolution 2174 (2014) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui permet de désigner des personnes qui menacent la paix, la stabilité ou la sécurité en Libye ou qui compromettent la transition politique du pays. Les personnes responsables de violences et celles qui entravent ou compromettent la transition démocratique de la Libye doivent répondre des conséquences de leurs actes.
7. L'UE réaffirme qu'elle condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes, notamment l'attentat qui a visé l'hôtel Corinthia à Tripoli le 27 janvier; elle répète qu'il n'y a pas de place pour le terrorisme dans l'avenir d'une Libye démocratique, vivant en paix. L'UE est préoccupée par les signes tendant à prouver que les activités des groupes terroristes et extrémistes s'intensifient et elle prend acte de la menace potentielle que ces groupes représentent pour la stabilité future du pays, de la région et de l'UE.
8. L'UE salue les déclarations publiques de soutien que l'Union africaine et la Ligue des États arabes ont faites en faveur du dialogue politique libyen mené sous l'égide des Nations unies, et elle encourage les pays voisins et les partenaires régionaux à soutenir, dans un esprit constructif, les efforts de coordination déployés par les Nations unies. L'UE invite une nouvelle fois les parties extérieures à s'abstenir de toute action susceptible d'accentuer les divisions actuelles et de compromettre la transition démocratique de la Libye, à respecter scrupuleusement l'embargo sur les armes et à soutenir pleinement le processus de dialogue mené par les Nations unies.
9. L'UE réaffirme qu'elle condamne fermement toutes les violations des droits de l'homme commises en Libye, le recours à la violence contre les civils et les institutions, ainsi que l'intimidation publique. L'UE souligne qu'il est nécessaire de faire en sorte que les auteurs de toute violation des droits de l'homme et du droit humanitaire international répondent de leurs actes. Elle estime que les mécanismes nationaux et internationaux de responsabilisation devraient être renforcés afin qu'une suite soit réservée à toutes les violations et elle invite par conséquent les institutions concernées à enquêter sur ces crimes. Elle réaffirme qu'elle soutient les efforts déployés par la Cour pénale internationale (CPI) pour mettre fin à l'impunité des auteurs des crimes les plus graves qui préoccupent la communauté internationale dans son ensemble. Il est capital que tous les acteurs concernés en Libye coopèrent avec la CPI.
10. L'UE appelle l'ensemble des parties en présence en Libye à assurer la protection des civils et à faire en sorte qu'une assistance puisse être fournie aux personnes qui en ont besoin, en permettant que l'aide humanitaire leur parvienne de manière sûre, sans entraves et rapidement et en assurant la sécurité des travailleurs humanitaires. L'UE appuie tous les efforts déployés pour faire face à la détérioration de la situation humanitaire, en particulier les déplacements de personnes et les problèmes d'accès aux services de base. Compte tenu de la situation humanitaire, il est nécessaire que la communauté internationale accroisse son soutien afin de faire face aux déplacements de personnes et de répondre aux besoins de la population touchée. L'UE est déjà le principal pourvoyeur d'aide en Libye et a récemment augmenté son soutien pour améliorer les conditions précaires dans lesquelles vivent certains groupes vulnérables comme les personnes déplacées à l'intérieur du pays ou les migrants, qui sont directement ou indirectement touchés par la crise libyenne.
11. L'UE se tient aux côtés des Libyens et réaffirme qu'elle est déterminée à continuer d'apporter son aide à la Libye dans sa transition. L'UE continuera à soutenir les institutions libyennes clés comme la Haute Commission électorale nationale et l'assemblée chargée de rédiger la constitution. L'UE continue d'apporter son aide dans d'autres secteurs tels que la

réconciliation, la société civile, la promotion des droits de l'homme et les migrations. Lorsque la situation politique et la sécurité en Libye le permettront, l'UE est prête à renforcer son soutien à ce pays, y compris dans des domaines tels que l'État de droit, la réforme du secteur de la sécurité, les migrations et la coopération économique, en tirant pleinement parti de tous les instruments dont elle dispose, y compris, au besoin, des actions dans le domaine de la PESC, et en s'appuyant notamment sur les résultats obtenus par sa mission PSDC EUBAM Libye.

12. L'UE prend note du fait que le mandat de la MANUL doit être réexaminé en mars et elle se réjouit à la perspective de poursuivre les discussions avec les Nations unies en vue de définir le rôle que pourrait jouer l'UE pour soutenir la future MANUL dans des domaines où l'UE présente une valeur ajoutée avérée.
13. L'UE reste fermement attachée à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de la Libye.

Bureau de presse - Secrétariat général du Conseil de l'UE

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUXELLES - Tel.: +32 (0)2 281 6319

press@consilium.europa.eu - www.consilium.europa.eu/press